



Rapport de visite du 13 décembre 2017 sur la commune de La Vicogne

1 - Contexte

Monsieur BAILLY, responsable du service technique de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie (CCTNP), a sollicité l'association SOMEA pour des problèmes de ruissellements impactant la commune de La Vicogne à la suite de pluies importantes survenues le 12 décembre 2017. Ces ruissellements ont causé des inondations de voiries et de plusieurs caves.

Une visite sur le terrain a eu lieu le 13 décembre 2017 en présence de M. BAILLY afin de déterminer le fonctionnement hydraulique du bassin versant et d'établir des propositions d'aménagements.

2 – Constat sur le bassin versant

Le bassin versant problématique représente une superficie d'environ 190 ha (*cf. carte du fonctionnement hydraulique*).

Le bassin versant s'étend sur les territoires des communes de Naours et la Vicogne. Il s'étire du « Parc Eolien de la Tourette » jusqu'au lieu-dit « le Bas de la Route ». Il est traversé par un talweg principal nommé « Fossé Jean Têtard » sur lequel se raccroche d'autres petits fonds venant du lieu-dit « la Motte Gillien ». A l'amont, le Bassin versant est coupé par la D117 reliant le Vert Galant à Naours. Cette route contribue au ruissellement, en évacuant ses eaux à l'aval sur les parcelles agricoles. Quelques ouvrages (2 fossés et une mare) et obstacles (talus et prairie) se situent sur le chemin de l'eau mais ils ne sont pas suffisant pour contenir le flux. Ces aménagements sont à maintenir en place et seront à nettoyer et/ou agrandir pour les rendre plus efficaces.

La parcelle de betteraves fraîchement récoltée a favorisé le ruissellement. L'eau a suivi les traces de roues vers la sortie de la parcelle et a ensuite ruisselé sur le chemin. Il est important que l'agriculteur la travaille dès qu'elle sera ressuyée pour reboucher les ornières et redonner un peu de rugosité au sol. Le fossé existant en bas du chemin n'a pas l'air d'avoir reçu beaucoup d'eau. Les entrées sont donc à revoir. La mare existante a bien joué son rôle mais a tout de même débordé. Un curage augmenterait sa capacité.



Passage d'eau dans le « Fossé Jean Têtard »



Prairie à l'exutoire des parcelles agricoles



Mare et fossé existants



Entrée d'eau de la D117 vers le parcellaire agricole

3 – Les solutions et moyens à mettre en œuvre

Avant toute chose, il est impératif de maintenir en place tous les éléments paysagers existants et de les entretenir (haies, zones enherbées, talus, fossés...).

Afin de protéger la commune face aux problèmes d'inondations, plusieurs propositions d'aménagements ont été établies (voir cartes des propositions d'aménagements) :

n°	Type d'aménagement	Longueur	Commune	Observations
1	Fossé	35	Naours	Dans la parcelle en aval de la D117
2	fascine	30	Naours	Mitoyenne
3	Fascine	30	Naours	Mitoyenne et complétée par de la haie
4	Haie	40	Naours	De chaque côté de la fascine
5	Fascine	30	Naours	Au-dessus du talus
6	Fossé	35	Naours	Dans la parcelle en aval de la D117
7	Haie	50	Naours	Mitoyenne
8	Haie	135	Naours/la Vicogne	Mitoyenne
9	Fossé	35	La Vicogne	Fossé existant à recréuser et allonger
10	Haie	30	La Vicogne	De chaque côté du fossé
11	Mare		La Vicogne	A curer
12	Fascine	25	La Vicogne	Le long de la clôture
13	Haie	105	La Vicogne	De chaque côté de la fascine le long de la clôture

Attention : ces aménagements sont prévus pour des précipitations moyennes. En cas de pluie importante leur efficacité peut être réduite.

Coût estimatif			
Types d'aménagements	Linéaire/Surface	Coût unitaire (HT)	Montant
Haie	360 ml	9 €/ml	3 240 €
Fascine	115 ml	55 €/ml	6 325 €
Fossés	105 ml	20 €/ml	2 100 €
Total HT			11 665 €

Le coût de curage de la mare n'est pas évalué car il n'est pas évident d'estimer le volume à évacuer quand celle-ci est pleine.

Ces travaux peuvent être éligibles au financements de l'Agence de l'Eau Artois Picardie à hauteur de 60% dans la limite des coûts plafond. Les 40% restant sont à la charge du maître d'ouvrage.

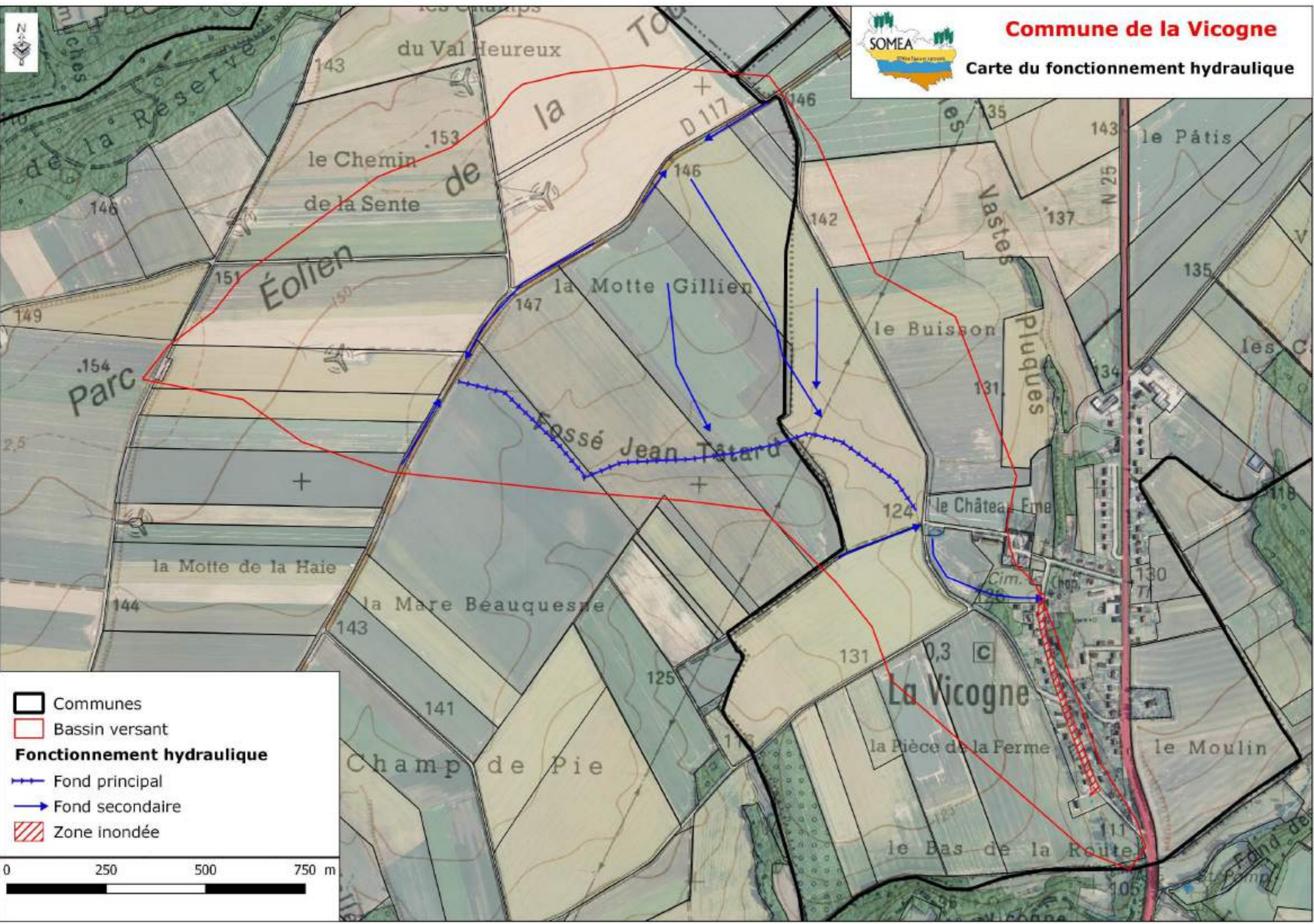


Afin d'économiser du temps, ces travaux pourraient être couplés à ceux du Doullennais. Cela permettrait de réaliser une seule Déclaration d'Intérêt Général pour ces deux dossiers.

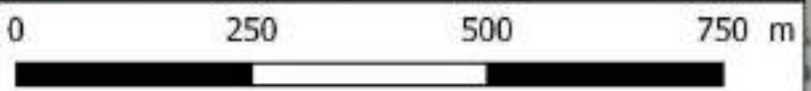
Thomas DAMONNEVILLE

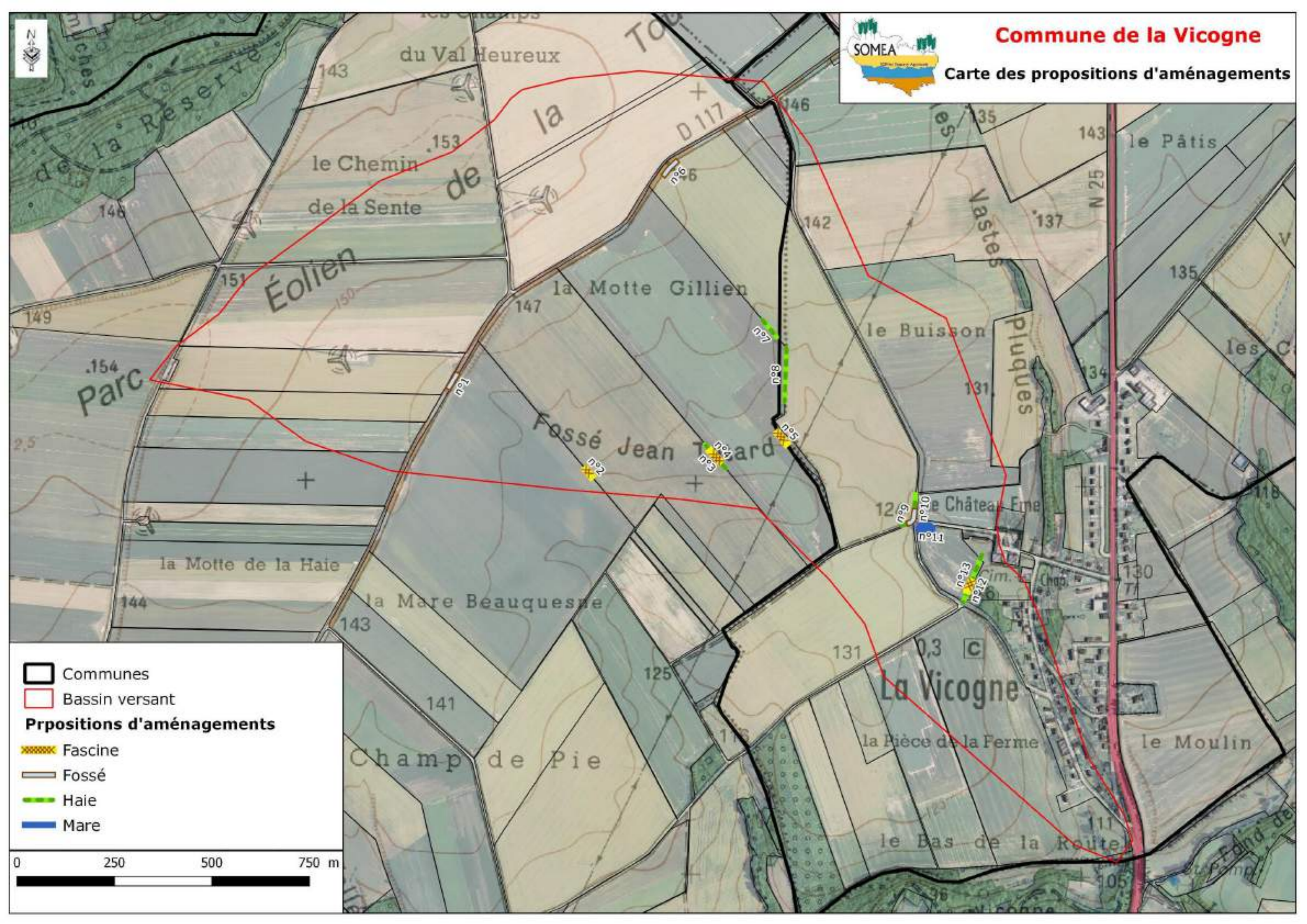
SOMEA





- Communes
- Bassin versant
- Fonctionnement hydraulique**
- Fond principal
- Fond secondaire
- Zone inondée





- Communes
- Bassin versant
- Propositions d'aménagements**
- Fascine
- Fossé
- Haie
- Mare

